



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 janvier 2024 – 18h30
Salle du Conseil Municipal
Compte rendu succinct

Nombre de conseillers			L'an deux mille vingt-quatre, le 23 janvier Le Conseil Municipal de la Commune de LA FORCE dûment convoqué, réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Serge PRADIER, le Maire, Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2024
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	
23	20	23	

Etaient présents : M. Serge PRADIER, Christine ROMAN, Didier ALLARD, Jérôme CHENE, Muriel MARCON, Geneviève LASSEGUE LESFARGUES, Michel HOUDUSSE, Dorothée WALLART, Bernard GIBOUIN, Christelle DURO DION, Julien CONDEAU, Alain GENOT, Gérard JARRY, Catherine GUILLAUMEAU, Jean Charles GOUEDARD, Alain DURAND, Serge CALME, Céline BRACCO, Patricia DELBERT, Nicolas MONTAGNEY,

Pouvoirs : Nathalie DESSENA (procuration à Muriel MARCON), Serge DUPOIRIEUX (procuration à Catherine GUILLAUMEAU), Amandine GUINOT (procuration à Patricia DELBERT)

Absent :

A été élue secrétaire de séance : Madame Patricia DELBERT

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2023 à l'unanimité.
Retrait d'une délibération prévue à l'ordre du jour : DM4 Accordé à l'unanimité

Lors de cette séance le conseil municipal s'est prononcé sur les délibérations suivantes :

I-DELIBERATIONS

1-Budget

Délibération	Objet	Résultat du vote
2024 001	Autorisation d'engager des dépenses à hauteur de 25%. Il s'agit d'autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur du quart du budget voté en 2023 (hors dépenses liées au remboursement d'emprunt). La Somme disponible s'élève donc 166 519.25 €. La	Adoptée à l'unanimité

	commune n'en retiendra que 42 000.00€.	
2024 002	<p>Fongibilité des crédits : ce principe permet de pouvoir effectuer des virements de crédits entre chapitres d'une même section (fonctionnement ou investissement) sans avoir à délibérer (DM).</p> <p>C'est une souplesse de la M57, dans la limite de 7.5% de crédits de dépenses réelles de la section.</p> <p>La trésorerie nous demande de délibérer chaque année sur ce principe.</p> <p>Ainsi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer cette fongibilité des crédits pour l'année 2024.</p>	Adoptée à l'unanimité
2024 003	<p>Demandes de subventions : Monsieur le Maire expose 2 projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le projet de création de deux salles de classes a évolué, afin de tenir compte de la sécurité -la rénovation de l'éclairage public passe à la tranche 2 pour 2024 <p>La collectivité est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), des Fonds Verts, des contrats territoriaux (CD24) et de fonds de concours (CAB)</p> <p>Il demande l'autorisation au conseil municipal d'effectuer ces demandes.</p>	Adoptée à l'unanimité
2024 004	<p>Subvention à l'amicale des pompiers :</p> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite annuelle de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Bergerac.</p> <p>Il propose au Conseil Municipal d'allouer 150 € à cette amicale sous la forme d'une subvention, prise sur le compte 65748 « Subventions aux associations » du Budget 2024.</p>	Adoptée à l'unanimité

2-Ressources Humaines

Délibération	Objet	Résultat du vote
2024 005	Recrutements pour accroissement d'activité :	Adoptée à l'unanimité

	Il s'agit de modifier les termes de la précédente délibération à la demande du Trésor Public.	
2024 006	<p>Protection sociale complémentaire/Mandat au centre de gestion : La protection sociale complémentaire va devenir obligatoire pour l'employeur public et notamment sa participation. Monsieur le Maire explique que le CDG 24 se propose de négocier ces accords et d'étudier la mise en œuvre par le biais d'un contrat de groupe pour tout le département.</p> <p>Ainsi une délibération de principe qui vise à donner mandat au CDG 24 doit être prise.</p>	Adoptée à l'unanimité

3- Affaires générales

Délibération	Objet			Résultat du vote
2024 007	TARIFS ESPACE SOCIO CULTUREL			Adoptée à la majorité Pour : 22 Abstention : 1
	TYPES	TARIFS JOUR	TARIFS WEEK-END	JOURNEE COMMERCIALE
	MANIFESTATIONS A BUT NON LUCRATIF			
	Associations Forcelaises	GRATUIT	GRATUIT	
	Associations Extérieures	150 €	300 €	
	MANIFESTATIONS à but lucratif			700 €
	Associations Forcelaises	GRATUIT	GRATUIT	
	Associations Extérieures		500 €	
	MANIFESTATIONS PRIVEES			
	REPAS :			
	Résidents Forcelais		400 €	
	Résidents Extérieurs		900 €	
	Tables et chaises (forfait 1 table et 10 chaises)		10€	

Fin de la séance : 19h45



Le Maire,

Serge PRADIER